

INFO SARTEC

SOCIÉTÉ DES AUTEURS DE RADIO, TÉLÉVISION ET CINÉMA

MOT DE LA PRÉSIDENTE



© PHOTO : ANNIE KMETKO

RACONTER DES HISTOIRES

C'est sans doute la belle saison enfin arrivée qui me rend euphorique ou le fait d'avoir tout juste terminé un épisode particulièrement compliqué à tricoter mais j'ai envie de vous parler du plaisir d'écrire. À force de peiner pour respecter les dates de tombée, les contraintes budgétaires, les indispos des interprètes, j'en viens à perdre de vue la chance incroyable que j'ai de gagner ma vie en racontant des histoires.

La vie sans fiction serait une horreur.

Raconter des histoires ! Au delà de la maîtrise du feu ou de l'invention de la roue, c'est ce qui fait la différence entre l'homme et l'animal. Ce qui définit l'humanité. Déjà dans leur caverne, les premiers *Homo sapiens* embellissaient leur réalité, exagéraient les péripéties de leur chasse, imaginaient un esprit dans les arbres et le tonnerre. Les peintures rupestres sont à tout prendre les premières bandes dessinées relatant les chasses les plus spectaculaires et conjurant

Une pulsion essentielle !

le sort pour que les prochaines soient aussi fructueuses. On croyait que les plus vieilles dataient de 17 000 ans, on estime maintenant qu'elles ont au moins 35 000 ans. C'est ahurissant. Dans un environnement hostile où la survie ne tenait qu'à un fil, les premiers humains mettaient du temps et de l'énergie à immortaliser leurs histoires. C'est dire à quel point c'est une pulsion essentielle.

On utilise souvent des métaphores textiles pour parler de l'art d'inventer des histoires : une trame complexe, une intrigue cousue de fil blanc, une fin mal ficelée. C'est normal. Nos histoires nous habillent, nous tiennent chaud, nous définissent. Je ne peux imaginer ma vie sans le plaisir d'écrire des histoires et de savourer celles des autres. Selon moi et pour paraphraser Nietzsche, la vie sans fiction serait une horreur. D'où bien sûr, votre importance primordiale chers auteurs. Alors prenons un verre de rosé à la santé de ce beau métier que nous exerçons et bon été ! ☺

SYLVIE LUSSIER

SOMMAIRE

VIE ASSOCIATIVE

- 2 Félicitations ! aux lauréats
- 2 Avis de recherche
- 2 Bourses de carrière de 100 000 \$ pour les scénaristes et les réalisateurs
- 17 Nominations et départs à la SARTEC
- 17 Nouveaux membres

GLAMOURAMA

- 3 Chantal Cadieux, glamour girl

ENTREVUES

- 6 Espèce en voie d'extinction : le documentaire unique

- 13 École de réforme

BRÈVES

- 9 Projets acceptés
- 12 À vos claviers
- 12 Financement
- 12 Fonds francophone d'aide au développement cinématographique : 3ème édition

APPEL DE CANDIDATURES

- 16 Cours écrire ton court !
- 17 Formateur-tuteur en gestion de carrière dans le secteur culturel

ENTENTES COLLECTIVES

- 18 État des négociations
- CONVENTION AU JOUR LE JOUR

- 19 Nouvelle entente télévision et poursuites pour libelle
- CHRONIQUE DE LA CAISSE

- 20 Conseil d'experts : les stratégies à adopter

[FÉLICITATIONS ! À NOS MEMBRES]

Fabienne Larouche, Chevalière de l'Ordre national du Québec.

Joanne Arseneau, Réal Bossé, Danielle Dansereau (scénaristes),

Claude Legault (coll. au scénario), *19-2*, - Prix Rockie catégorie Fiction francophone, Festival de télévision de Banff.

Bachir Bensaddek (scénariste et réalisateur), *Rap Arabe*,

- Prix ACIC/ONF de la meilleure production indépendante, Prix du public Espace Monde MUSICAFRICA de Radio-Canada, Vues d'Afrique.

Kadidja Haïdara,

- Lauréate d'une bourse d'écriture de TOU.TV.

Ian Lauzon (scénariste), *Piché entre ciel et terre*, - Guichet d'or, Téléfilm Canada.

Jean-François Mercier, *Un gars le soir*,

- Prix Rockie catégorie Divertissement francophone, Festival de télévision de Banff.

Daniel Michaud, Pierre Paquin, Denis Savard, François St-Amant, *lol :-)*,

- Prix Rockie catégorie Meilleure comédie, Festival de télévision de Banff.

GAGNANTS DU GALA LES OLIVIER

- **Jean-Michel Anctil**, *Tel quel*, - Spectacle le plus populaire ;
- **Stéphane Bourguignon** (scénariste), *Tout sur moi*, Comédie à la télévision ;
- **Marc Brunet, Josée Fortier, Rafaële Germain, Marc Labrèche**, *3600 secondes d'extase*, Variétés humoristiques ;
- **Simon-Olivier Fecteau**, *En audition avec Simon*, Capsules, sketch ou chronique humoristique à la radio ;
- **Daniel Grenier**, *Le cirque couché des Chick'n Swell*, Numéro d'humour ;
- **Martin Matte**, *Condamné à l'excellence*, DVD humoristique ;
- **Jean-François Mercier**, Olivier de l'année ;
- **François Morency, Pierre Prince, Midi Morency**, Émission de radio humoristique ;
- **Martin Petit, Dominic Sillon**, *Le micro de feu de Martin Petit*, Auteurs, Spectacle d'humour ;
- **Guillaume Wagner**, Découverte, Variétés humoristiques.

[AVIS DE RECHERCHE]

Nous avons des redevances versées par les producteurs privés ainsi que des chèques de Radio-Canada pour les personnes suivantes : Succession Andrée Dufresne, Succession Florence Martel, Succession Marcelle Barthe, Succession Michel Robert, Émile Coderre, Claude D'Astous, André Desrochers, Léon Dewine, Jean-Marc Drouin, Jean Guillaume, Lyette Maynard, Guy Parent, Gema Sanchez, Marie T. Daoust, Taïb Soufi, Najwa Tlili.

Enfin, la Commission du droit d'auteur nous a demandé d'agir comme fiduciaire des droits qu'elle a fixés pour l'utilisation d'extraits d'œuvres de Raymond Guérin produites par la SRC.

Si vous connaissez l'une ou l'autre de ces personnes, communiquez avec Diane Archambault au 514 526-9196.

BOURSE DE CARRIÈRE DE 100 000 \$ POUR LES SCÉNARISTES ET LES RÉALISATEURS

La ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, madame Christine St-Pierre, a annoncé en février dernier qu'une bourse de carrière de 100 000 \$ sera désormais attribuée annuellement par le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) à des scénaristes et/ou des réalisateurs œuvrant dans le domaine du cinéma dont « les œuvres ont contribué de façon remarquable à l'enrichissement et à l'originalité de la cinématographie québécoise ».

Pour être admissible, vous devez avoir plus de 20 ans de pratique professionnelle. Les bourses seront attribuées par un jury constitué de pairs.

Vous avez jusqu'au 15 octobre 2011 pour faire une demande de bourse de carrière en cinéma.

Vous trouverez tous les détails sur le site Web du CALQ à : calq.gouv.qc.ca/artistes/carriere.htm

L'Info-SARTEC est publié par la SARTEC dont les bureaux sont situés au :

1229, rue Panet
Montréal, (Québec) H2L 2Y6
Téléphone : 514 526-9196
Télécopieur : 514 526-4124
information@sartec.qc.ca
www.sartec.qc.ca

La SARTEC défend les intérêts de ses membres dans le secteur audiovisuel (cinéma, télévision, radio) et est signataire d'ententes collectives avec Radio-Canada, Télé-Québec, TQS-Point final, TVA, TVOntario, TV5, Carrefour, l'ONF et l'APFTQ.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PRÉSIDENTE

Sylvie Lussier

VICE-PRÉSIDENT

Mario Bolduc

TRÉSORIÈRE

Louise Pelletier

SECRÉTAIRE

Joanne Arseneau

ADMINISTRATEURS ET ADMINISTRATRICES

Michelle Allen
Geneviève Lefebvre
Mathieu Plante
Marc Roberge
Luc Thériault, délégué des régions

SECRÉTARIAT

DIRECTEUR GÉNÉRAL

Yves Légaré

CONSEILLÈRE PRINCIPALE EN RELATIONS DE TRAVAIL

Angelica Carrero

CONSEILLÈRE EN RELATIONS DE TRAVAIL

Suzanne Lacoursière

SECRÉTAIRE-RÉCEPTIONNISTE

Odette Larin

ADMINISTRATRICE

Diane Archambault

TECHNICIENNE EN DOCUMENTATION JURIDIQUE

Anne-Marie Gagné

COMMIS COMPTABLE

Rosilien Sénat Millette

COMMIS À L'ENTRÉE DE DONNÉES

Mireille Lagacé

COMMIS DE BUREAU

David Ouellet

RESPONSABLE DES COMMUNICATIONS

Manon Gagnon

CONCEPTION GRAPHIQUE ET MONTAGE

M.-Josée Morin

IMPRESSION

Imprimerie EXPRESSART Inc.

APPELS À FRAIS VIRÉS

Les membres hors Montréal ne doivent pas hésiter à faire virer leurs frais d'interurbain pour communiquer avec la SARTEC.

GLAMOURAMA – DES SCÉNARISTES DANS TOUS LEURS ÉTATS

Chantal Cadieux, glamour girl

PAR GENEVIÈVE LEFEBVRE

© DOMINIQUE CHARTRAND



Son veston rose, ses cheveux fous au vent avec une émouvante petite tresse dedans, ses lunettes fumées qui cachent ses immenses yeux à la Julia Roberts, son premier (!) ex-mari au bras, Chantal Cadieux a beau être dans le parking d'un théâtre d'été des Laurentides, c'est la poster girl du glam. Elle est là par amitié pour France Parent, une amie dont c'est la première. Ce soutien indéfectible en amitié, ça aussi c'est très glam.

Au moment de m'accorder cette entrevue, Chantal est en train d'écrire les derniers épisodes de « Providence ». Sept ans et 166 épisodes plus tard, je la surprends dans son déshabillé de satin ivoire, les pieds nus et toujours aussi glamour.

Entrevue proustienne avec une marathonnienne championne des secrets, révélations et autres revirements spectaculaires.

Geneviève Lefebvre : Au moment d'écrire l'épisode de fin de *Providence*, dans quel état d'esprit es-tu ?

Chantal Cadieux : Je me sens bien, euphorique, je dirais. Mais j'ai un certain vertige aussi... Je suis heureuse de ma décision d'arrêter d'écrire ma série – décision que j'ai prise l'automne dernier –, mais en même temps, je me demande ce que je vais faire quand ça sera vraiment terminé. Je ne me souviens plus de ma vie... avant. Est-ce que je lisais vraiment le journal tous les matins ? Est-ce que je suivais les séries des autres ? Est-ce que j'avais un amour ???

Au moment de m'accorder cette entrevue, Chantal est en train d'écrire les derniers épisodes de « Providence ». Sept ans et 166 épisodes plus tard, je la surprends dans son déshabillé de satin ivoire, les pieds nus et toujours aussi glamour.

GL : Un épisode parfait pour toi, c'est quoi ?

CC : Quand on écrit à un rythme aussi effréné, c'est difficile de dire qu'on est franchement satisfait d'un texte. J'aimerais toujours avoir le temps de peaufiner davantage. Avec *Providence*, je suis satisfaite quand je trouve, dans chacun des épisodes, un petit quelque chose, une scène, un dénouement d'intrigue qui m'emballa. Un moment dans l'épisode qui me rend fière. Et aussi, quand, malgré les

paramètres de production extrêmes, j'arrive à boucler mes épisodes et que l'histoire se tient toujours. Souvent, je me dis que ça relève du miracle. Tout ça marche encore ? Ça fait rêver ? Cool... parce que j'ai eu peur là !

GL : De quoi as-tu peur quand tu écris ?

CC : D'être moralisatrice. De ne pas approfondir assez un sujet pour en dévoiler toutes les facettes. De regretter le choix d'une intrigue.

GL : Si tu étais un personnage de ton œuvre (tous genres confondus) lequel aurais-tu envie d'être pendant tes vacances ?

CC : Manon, le personnage principal de mon scénario « Elles étaient cinq ». Pour me retrouver dans les bras d'un type genre Sylvain Carrier... Oups ! Ai-je mentionné un nom, moi là ?! (NDA Non, je ne le trouve pas si beau que ça et il est pris, alors...)

GL : As-tu des mentors, des inspirations, une étoile du nord qui te guide dans la grande nuit du doute ?

CC : Oui. Plusieurs. Des auteurs qui m'ont permis d'apprendre mon métier. Je pense à Guy Fournier et Michelle Allen... À des collègues qui collaborent avec moi quand j'ai de la broue dans le toupet : François Boulay (mon frère), Patrick Lowe (mon fantôme inavoué), Marc-André Girard (jeune scénariste dont j'admire le talent), Sylvie Denis (ma scripte-éditrice précieuse) ; un producteur qui s'appelle Jocelyn Deschênes parce qu'il croit en moi et me fait sentir l'auteure

Chantal Cadieux glamour girl

Suite de la page 3

la plusse meilleure au monde, même quand je suis un peu en retard dans la livraison de mes textes et qui sait que j'adore le champagne. Mes fils, Alex et Émile : sans eux, je ne serais pas l'auteure heureuse et productive que je suis. Mes parents qui sont toujours là. Et il y a un ange aussi, très haut dans le ciel.

GL : Qu'est-ce que tu aimerais améliorer de toi comme auteur ?

CC : J'aimerais être capable de faire plus d'un projet à la fois, mais en vieillissant, c'est plus difficile... je deviens paresseuse.

GL : Laquelle de tes qualités d'auteur te procure le plus de satisfaction ?

CC : Ma capacité à trouver des solutions rapidement, à ne pas m'en faire si une de mes idées n'est pas bien reçue ou n'est pas réalisable. Je suis fière quand on me dit que je suis capable de me retourner sur un « dix cennes ». J'ai appris à avoir du fun avec les contraintes. À renouveler constamment mon plaisir d'écrire.

GL : Qu'est-ce que tu aimes dans une série dont tu n'es pas l'auteur ?

CC : Y croire. Rire et surtout pleurer.

GL : Qu'est-ce que tu n'aimes pas dans la fiction des autres ?

CC : Quand un auteur ne prend pas position, quand il me laisse deviner la fin, quand on essaye de me faire croire que je n'ai pas compris parce que je ne comprends pas vite alors qu'y a rien à comprendre des trous béants dans une histoire.

GL : Allons-y pour le « hardcore » : c'est quoi l'étape que tu détestes le plus dans le processus d'écriture ?

CC : Faire lire mes textes. Tu sais, quand on dit : « On va faire lire ton scénario à 3 personnes et on va faire une rencontre amicale pendant laquelle, tu vas te faire blaster par du monde qui n'ont quasiment jamais écrit ? En tous cas, pas mal moins que toi ?! » Je refuse systématiquement ce genre d'exercice maintenant. Je travaille avec ma scripte, mes réalisateurs et réalisatrices, mes producteurs, parce qu'on est une équipe. On travaille ensemble sur un même projet. Tant qu'à être hardcore, je l'avoue : quand j'écoute les commentaires des lecteurs et lectrices de Téléfilm ou de la Sodec, j'ai beaucoup de compassion. Je me dis qu'ils n'ont sans doute jamais eu la satisfaction de savoir qu'un million de personnes suivent leurs histoires toutes les semaines, eux... Je les bénis

et leur fais croire que je vais tout changer pour eux. Parce que jamais je n'aurais pu avoir de si bonnes idées que les leurs, un aussi bon raisonnement. Oui, je vais tout changer. Le titre, la quête du personnage principal, le personnage principal lui-même en personne. Et même la couleur de mon soutif. Je peux faire des bassesses pour obtenir un financement.

GL : Ta plus grande extravagance d'auteur ?

CC : Faire et refaire les ateliers de Syd Field et Robert McKee... à New York, Londres, Los Angeles. Mais je l'avoue, c'est surtout pour aller magasiner.

GL : Qu'est-ce que tu apprécies le plus chez tes partenaires de sexe ? Heu, tes partenaires de création ?

CC : Leur enthousiasme. Leur bonne humeur. Leur amitié. Leur confiance (même chose pour mes nombreux partenaires de sexe... je suis très à l'aise avec la fiction, n'est-ce pas ?!!)

GL : Quel est ton voyage, touristique ou métaphorique, préféré ?

CC : Je pars facilement dans ma tête. Je rêve beaucoup. Quand je lis un roman, je voyage, c'est effrayant. Un massage me permet de partir très loin aussi. Je n'ai pas eu le temps de voyager beaucoup touristiquement parlant dans les dernières années, mais quand je boucle ma valise (environ 5 minutes avant le départ), je suis euphorique. J'aime voyager avec ceux que j'aime et malgré ma grande sociabilité, je ne me fais jamais d'amis en voyage. Je rencontre des gens, j'ai du plaisir, sans plus.

GL : Ton objet fétiche d'auteur ?

CC : Ça, c'est très indiscret... Une réalisatrice m'a déjà dit qu'une auteure est toujours tiraillée entre l'écriture et la masturbation... ça m'a marquée.

GL : La qualité la plus surestimée chez un auteur ?

CC : Sa souplesse (on a des limites).

GL : Chez un réalisateur ?

CC : Son égocentrisme (ses crises sur un plateau ne sont pas nécessairement synonymes de succès).

GL : Chez un producteur ?

CC : Sa capacité à vraiment trouver les bonnes personnes pour entourer un-e auteur-e.

GL : Quels sont les plus beaux mensonges de notre métier ?

CC : La relation parfaite, d'osmose, avec un réalisateur... pour moi c'est une relation d'amour-haine..., mais essentielle et enrichissante sur tous les plans. De penser que c'est vraiment juste à cause du scénario qu'on trouve un financement ou pas. De voir un réalisateur s'approprier

le scénario d'un scénariste, d'en prendre le crédit et de faire comme si c'était ça la vraie vie.

GL : Lequel de tes personnages as-tu le plus détesté ? Et qu'est-ce que tu as découvert de toi à travers lui (ou elle)... ?

CC : Je suis une romantique finie. J'aime tous mes personnages. Même les plus détestables. Surtout les détestables, en fait. J'aime réussir à faire en sorte qu'un personnage détesté devienne aimé du public. J'aime la nuance, les zones grises.

GL : Le plus aimé ?

CC : Je suis une romantique finie. J'aime tous mes personnages. Surtout ceux qui sont beaux, gentils, aimables... un peu à mon image, en fait.

GL : Qui est ton héros de fiction préféré ? As-tu l'impression de lui avoir rendu hommage à travers un de tes propres personnages ?

CC : Forest Gump. Un peu, des fois, à différents moments !

GL : Avec lequel de tes personnages aurais-tu une aventure torride et sans lendemain ?

CC : Avec Simon, personnage principal mâle, de mon prochain scénario de film : « Sky ». Il n'est pas encore « casté » alors tous mes fantasmes sont encore permis !! Et comme le père de mes enfants travaille avec Vanessa Paradis, j'espère un contact avec Johnny Depp... Quoi ?! J'ai dit que je rêvais beaucoup... !

GL : Quel est le moment préféré de ta vie d'auteur ?

CC : Une première de film. Une première diffusion. Je suis alors dans un état second.

GL : Ce dont tu es la plus fière ?

CC : Ma vie personnelle, familiale.

GL : As-tu un « motto », une phrase qui t'inspire et que tu aimerais partager avec nous pour l'édification des masses et des générations futures ?

CC : « I never think of myself as an icon. I just do my thing. » Audrey Hepburn (je suis d'une humilité sans nom, je sais.)

GL : Je ne peux te quitter sans te poser deux ou trois questions mondaines. Qui t'habille lors de tes soirées chics ?

CC : Philippe Dubuc, un maître et un ami.

GL : Quel vernis tu as sur les pieds ?

CC : « Purple with a purpose » d'O.P.I.

GL : T'en penses quoi, toi, du phénomène des cougars ?

CC : Un phénomène sain et essentiel. Je dirais même :

CHANTAL CADIEUX

CINÉMA

- *Piché, entre ciel et terre* (coll. au scénario)
- *Elles étaient cinq*
- *Le collectionneur*

EN DÉVELOPPEMENT

- *Sky ou L'ultime mouvement des étoiles*

TÉLÉVISION

- *Providence*
- *Annie et ses hommes*
- *Tribu.com I, II, III*
- *Hommes en quarantaine*
- *Ent'cadieux*
- *Un gars, une fille* (coll. aux textes)

THÉÂTRE

- *Place au soleil*
- *Sans toit ni loi*
- *Amies à vie*
- *38*
- *On court toujours après l'amour*
- *Un homme en soie*
- *Mal de mères*
- *Urgent besoin d'intimité*

PUBLICATIONS

- THÉÂTRE

- *Amies à vie*
- *Martine vs Richard II*
- *Urgent besoin d'intimité*

- ROMAN

- *Samedi trouble*
- *Éclipses et jeans*
- *Longueur d'ondes*



© BRUNO DESJARDINS

Chantal Cadieux

un juste retour du balancier. J'ai été amoureuse d'un homme de dix ans mon cadet pendant 3 ans : magique. Plus de dix ans d'écart d'âge, ça me pose un problème par contre. Aucun désir. J'ai un fils de presque 20 ans... et je grafignerais la femme de 40 ans qui oserait le flirter sous mon nez, car sa maman, c'est moi.

Merci Geneviève!!!! Xxx

Note de l'auteur de l'article. J'ai laissé les remerciements de Chantal et ses trois X (c'est bien elle, ça, faire du trois X dans l'Info-SARTEC) parce que c'est aussi représentatif de sa gentillesse et de son attention aux autres. Magique, elle est magique ! ¶



© CLAUDE ROBINSON

Espèce en voie d'extinction : le documentaire unique

PAR MATHIEU PLANTE

En 1999, Nathalie Trépanier débute sa carrière de documentariste avec *5 pieds 2, 80 000 lbs* sur la réalité des femmes camionneuses québécoises. En 2005, elle revient avec *On n'a pas dit notre dernier mot !*, une réflexion sur le féminisme à travers les observations de jeunes femmes et de membres de l'équipe du magazine féministe des années 1980 *La Vie en rose*.

Longtemps journaliste, Francine Pelletier a écrit un documentaire sur l'ex-premier ministre Jacques Parizeau. *Outre Monsieur*, on l'a aussi connue comme journaliste et animatrice de l'émission *The Fifth Estate*, à la CBC. Plus récemment, c'est à elle qu'on doit l'excellent *La femme qui ne se voyait plus aller*, le documentaire sur Micheline Charest.

Mathieu Plante : Vous le savez probablement déjà, le documentaire unique est en danger d'entrer dans sa phase terminale. La SARTEC s'inquiétant de la mort lente de cet essentiel outil d'expression et de revendication, j'ai été mandaté pour sonder le terrain. J'ai donc donné rendez-vous à Nathalie Trépanier et Francine Pelletier qui a été élue au conseil d'administration de Doc Canada il y a un an. Mais en quoi consiste exactement cette association des documentaristes ?

Francine Pelletier : C'est une communauté qui représente les intérêts des documentaristes et aide le développement professionnel et le réseautage. Doc Canada a été créé par des cinéastes torontois sous un autre nom, le Independent Film Caucus, si je ne m'abuse, vers la fin des années 1970 ou le début des années 1980. Eux, ils se sont battus à un moment où il n'y en avait presque pas de documentaires à la télé, et ont vraiment fait un travail de pionniers en prenant les télédiffuseurs par le collet. Ça a aussi donné à Toronto Hot Docs qui est probablement le festival de documentaires le plus important dans le monde, et qui connaît un très gros succès. En dix ans, ils ont augmenté leur auditoire de 750 pourcent. Alors, quand les télédiffuseurs nous disent qu'il n'y a pas de monde pour regarder les documentaires, on a de la difficulté à les croire.

Nathalie Trépanier : Une autre chose importante que fait Doc Canada, c'est un espèce de recensement de la production documentaire au pays. Ça s'appelle *Toute la vérité* sur le documentaire et ça compile des données : l'argent qui a été rapporté, le nombre de personnes qui ont vu des documentaires, les emplois que ç'a créés, etc. Il y a cent cinquante-six mille personnes qui sont allées voir du documentaire pendant le dernier festival Hot Docs, c'est beaucoup de monde.

FP : Ce que ça veut dire, c'est que quand il y a une bonne promotion, c'est possible de rejoindre le public avec un documentaire. Il y a un chapitre de Doc Canada dans chaque province et, le Québec étant ce qu'il est, notre chapitre est tout à fait distinct et particulier. Doc Canada fait un travail insoupçonné auprès des gouvernements, du CRTC et des télédiffuseurs. Et c'est très important, parce que le Fonds canadien des médias a changé ses règles tellement de fois et pas souvent en notre faveur...

MP : Justement, en 2009, les nouvelles règles un peu floues du nouveau Fonds des médias ont vraiment créé une onde de choc dans le milieu. C'est ce qui a donné naissance à *Sauvons le documentaire* ?

FP : Essentiellement, mon interprétation de ce qu'il y a derrière ça, c'est une volonté du gouvernement ▶

Conservateur de faire de plus en plus de multiplateformes. Le ministre du Patrimoine canadien a d'ailleurs été très clair quand il a dit en s'adressant à une assemblée de producteurs-réalisateurs : « All I need is right here! », en pointant son téléphone cellulaire. Donc l'intérêt c'était de fondre toute la production dans un seul et même fond, dans la même enveloppe, mais en ne nous donnant pas plus d'argent. Il nous faut donc travailler deux fois plus fort avec le même budget. Dans ce volet expérimental, il y a plein d'argent qui devrait aller aux documentaires, mais avec lequel on peut faire des jeux et toutes sortes de choses. C'est beaucoup pour privilégier les nouvelles plateformes, et ont est bien d'accord qu'elles existent, mais tout cela appauvrit le documentaire. Et raconter une histoire en télé, en cinéma ou sur le Web, ce n'est pas du tout la même chose.

NT : Sauvons le documentaire est né du désarroi de beaucoup de documentaristes. En 2009, j'étais paniquée toute seule chez moi, mes projets étaient tous sur la glace à cause de l'incertitude profonde qui régnait. J'ai communiqué avec Richard D. Lavoie qui était à l'époque membre du conseil d'administration de l'ARRQ en lui disant : il faut faire quelque chose. On a donc décidé de faire une sortie publique pour dire que la situation nous inquiétait. C'est simple, ce qu'on voulait c'était de faire du documentaire un genre protégé, rien de plus. Le but était de dire à la population que le documentaire est en danger. Mais deux ans plus tard, rien n'a changé. Le documentaire est toujours en danger. On sait maintenant qu'à cause du nouveau Fonds des médias, la situation est loin d'être viable. On est conscient que le Web est incontournable et peut même être un outil important pour le documentaire, mais le problème c'est l'obligation de faire un volet Web qui donne beaucoup plus de travail avec le même argent.

FRANCINE PELLETIER

DOCUMENTAIRE

- *La femme qui ne se voyait pas aller - Micheline Charest*
- *Baise majesté / Sex, Truth & Videotape*
- *Monsieur - Pacques Parizeau*
- *Fred Rose: Un canadien errant*



GRACEUSETÉ

Francine Pelletier

NATHALIE TRÉPANIÉ

DOCUMENTAIRE

- *Montre moi... ce que je ne vois pas... Les vieux*
- *Montre moi... ce que je ne vois pas... Les politiciens*
- *Montre moi... ce que je ne vois pas... Les assistés sociaux*
- *On n'a pas dit notre dernier mot!*
- *C'est ma Floride!*
- *5 pieds 2, 80 000 lbs*



GRACEUSETÉ

COURT MÉTRAGE

- *BBQ*

Nathalie Trépanier

FP : Mais le pire, c'est qu'avec ces nouvelles règles, les diffuseurs peuvent mettre l'argent où ils veulent et ne sont plus obligés de faire un minimum de documentaires. Et comme il est presque impossible de financer un documentaire sans avoir une assurance de l'intérêt d'un diffuseur, c'est un grave problème. Comme le gros de l'auditoire des documentaires est à la télévision, on est pris avec un système qui nous dessert de plus en plus. Sans une promesse de diffusion d'une chaîne de télévision, à moins de passer par des circuits indépendants, il est presque impossible d'obtenir du financement de la SODEC ou de Téléfilm Canada.

MP : Et c'est quoi pour vous l'importance du documentaire unique ?

NT : C'est à la fois la mémoire collective d'un peuple et une manière de remettre les choses en question. Pour éveiller les consciences, le documentaire est un outil essentiel. Qu'on soit d'accord ou non avec ce que le documentariste nous propose, ça nous force à réfléchir. Oui, on fait ce travail de documentariste par passion et par désir de changer les choses, mais il faut aussi gagner notre vie en le faisant. On ne peut pas le faire constamment sans financement.

FP : C'est le meilleur moyen d'approfondir un sujet, de raconter une histoire en amenant un point de vue. Mais ça va tranquillement devenir un métier de jeunes qui ont du front tout le tour de la tête et qui n'ont pas peur de défoncer des portes et qui le font par passion et par devoir, ce qui n'est pas mal en soi. Mais pour ceux qui veulent en faire un métier à long terme, ça risque de devenir de plus en plus difficile. ▶

Espèce en voie d'extinction :
le documentaire unique

Documentaire

Suite de la page 7

MP : N'est-ce pas contradictoire que le public consomme de plus en plus de documentaires, mais que les créateurs qui les réalisent fassent de moins en moins d'argent ?

FP : Oui, le documentaire n'a jamais été aussi populaire que maintenant. C'était déjà difficile de vivre du documentaire il y a quinze ans, mais maintenant c'est presque impossible. Les diffuseurs exigent des budgets de plus en plus petits. Alors, les documentaristes de longue date qui sont habitués à faire des documentaires avec un certain budget doivent maintenant le faire pour beaucoup moins. Le réalisateur montréalais Stefan Nitowski, vient de faire un film sur les accommodements raisonnables *Liberté, égalité, accommodements*, et il n'a pas obtenu un seul sou pour ça.

MP : Alors quelle est la suite des choses pour vous dans les mois qui viennent ? Il y a une autre mobilisation qui s'en vient ?

FP : C'est dur à dire parce qu'on est encore en chantier en ce moment pour décider de ce qu'on veut faire exactement. Mais il y a une nouvelle offensive qui s'en vient et ça va être à plusieurs volets : télé, internet et tout. On va avoir des revendications précises pour faire comprendre notre situation délicate aux autorités et au public. Pour en savoir plus, il faudrait qu'on se reparle à l'automne.

MP : C'est donc un rendez-vous pour l'automne.

Plus tôt dans la semaine, je m'étais entretenu avec Alexis de Gheldere, coauteur et coréalisateur du documentaire *Chercher le courant* pour savoir concrètement si avec un gros succès comme le sien, il était possible de faire assez d'argent pour survivre. Sa réponse m'a atterré.

MP : Alexis, peux-tu nous raconter la genèse de *Chercher le courant* ?

Alexis de Gheldere : C'est une idée de départ que mon ami Nicolas Boisclair a eue en 2006, mais je suis très rapidement embarqué dans le projet. Au départ, on voulait faire une série de huit épisodes pour la télévision, mais on a fini par faire un documentaire unique.

ALEXIS DE GHELDERE

- Site : alexisdegeldere.wordpress.com
- ONF : www.onf.ca/explorez-par/realisateur/de-gheldere-alexis/

Chercher le courant

- www.chercherlecourant.com
- Facebook : www.facebook.com/chercherlecourant
- Twitter : Suivre Chercher le courant | @cherchercourant
- YouTube : www.youtube.com/chercherlecourant



GRACIEUSITÉ ALEXIS DE GHELDERE

Alexis de Gheldere

MP : Ça a donc été un travail de longue haleine ?

AdG : Quatre ans en tout. Évidemment, c'était pas toujours du temps plein, il y a eu des périodes où on travaillait sur le docu à temps perdu et d'autres périodes plus intenses. On savait qu'un projet de barrage hydro-électrique se tramait à la Rivière Romaine et qu'on n'avait pas de temps à perdre si on voulait mobiliser les gens. Mais comme ça nous a pris beaucoup de temps pour développer le projet, organiser l'expédition et convaincre un producteur, on est arrivé un peu trop tard. Mais je ne regrette rien, parce que si le film était sorti un an plus tôt, ça n'aurait pas été le même film.

MP : Un gros succès comme *Chercher le courant*, est-ce que ça permet de bien vivre ?

AdG : Pas du tout. Je pourrais te dire qu'à l'heure actuelle, je n'ai pas encore touché un seul sou avec ce projet. Et en plus, on a dû dépenser pour l'achat de la caméra et tout l'équipement pour l'expédition. On se disait alors qu'on voulait le faire quand même et qu'on trouverait du financement après. Quand on est revenu de notre expédition-tournage sur la Romaine, on a passé énormément de temps à faire des demandes de financement et ça aussi, c'est de la job. C'est presque un travail à temps plein de chercher du financement. Mais on a eu la chance d'avoir un producteur, Denis McCready des Productions Rapide Blanc qui a décidé de mener le projet à terme même si lui non plus ne touchait pas un sou.



Ce n'est que tout récemment qu'on commence à entrevoir qu'on va peut-être se renflouer un peu. À cause entre autres de la diffusion à Radio-Canada, des nombreuses conférences qu'on est invités à donner moi et Nicolas et aussi de la vente de t-shirt.

MP : Donc, t'as fait le film surtout par passion.

AdG : Oui, j'y croyais tellement que j'ai embarqué quand même. Mais je ne suis pas certain que je recommencerais. J'ai maintenant une maison, un enfant. Je pourrais plus faire une job sur le bras comme ça pendant quatre ans. C'est tellement de sacrifices. C'est ridicule.

MP : Et trouver un distributeur, ça a été difficile ?

AdG : Notre film a été autodistribué par notre producteur, ce qui lui a permis de récupérer un peu de son argent. Et on a fait un box-office de quarante-cinq mille dollars. Pendant une semaine, Chercher le courant a même eu le plus haut taux d'occupation de la salle où il était projeté au Cinéma du Parc. On battait des records. Ça devrait faire réfléchir sur les possibilités du documentaire québécois en salle.

Le documentaire, c'est un genre que j'aime, un genre qui fait réfléchir. Comme un miroir de la réalité moins déformant que la fiction, même si j'aime beaucoup la fiction aussi. La situation du documentaire est très triste. Richard Desjardins me disait l'autre jour qu'il préférerait reprendre son emploi de jeunesse de pelleter de l'asphalte plutôt que de refaire un film non financé. ¶

Sauvons le documentaire

www.sauvonsledocumentaire.ca

- Facebook :
www.facebook.com/group.php?gid=106237389056

Observatoire du documentaire

www.obsdoc.ca

- Facebook :
Rejoindre l'Observatoire

RIDM – Rencontres internationales du documentaire de Montréal

9 au 20 novembre 2011

www.ridm.qc.ca

- Facebook :
Rejoindre les RIDM
- Twitter :
Suivre les RIDM | @RIDM

Projets acceptés

SODEC

Programme d'aide à la production cinématographique Dépôt février 2011

Longs métrages de fiction de langue française

- *4 soldats*, écrit et réalisé par Robert Morin
- *L'affaire Dumont*, écrit par Danielle Dansereau et réalisé par Daniel Grou (Podz)
- *Amsterdam*, écrit par Louis Champagne, Gabriel Sabourin et Stephan Milejevic (réal.)
- *Le Coq de St-Victor*, écrit par Johanne Mercier et Pierre Gréco (réal.)
- *La maison du pêcheur*, écrit par Jacques Bérubé, Mario Bolduc et Alain Chartrand (réal.)
- *Roche-papier-ciseaux*, écrit par André Gullini et Yan Lanouette Turgeon (réal.)
- *Sur le rythme*, écrit par Caroline Héroux et réalisé par Charles-Olivier Michaud
- *Une jeune fille*, écrit et réalisé par Catherine Martin

Longs métrages de fiction – coproduction minoritaire

- *Friends from France*, écrit et réalisé par Anne Weil et Philippe Kotlarski
- *Hors les murs*, écrit et réalisé par David Lambert
- *Une vie meilleure*, écrit par Catherine Paillé et Cédric Kahn (réal.)
- *What the Puck*, écrit par Barnaby Thompson et réalisé par Pete Cattaneo

www.sodec.gouv.qc.ca

(source SODEC)

TÉLÉFILM CANADA

Dépôt de l'année 2011-2012 – Deuxième ronde du volet sélectif

- *L'affaire Dumont*, Basé sur une histoire vraie. Scénarisé par Danielle Dansereau et réalisé par Daniel Grou (Podz)
- *Alice*, scénarisé et réalisé par Louise Archambault
- *Avant que mon cœur bascule*, scénarisé par Stéphanie Lasnier et Sébastien Rose (réal.)
- *Camion*, scénarisé et réalisé par Rafael Ouellet
- *Hors les murs*, Coproduction France-Belgique-Canada (minoritaire Canada), scénarisé et réalisé par David Lambert

(source TÉLÉFILM)

Conseil des arts du Canada

Subventions Arts médiatiques (Québec)

Année Fiscale 2009

(1^{er} avril 2009 - 31 mars 2010)

Programme -

Subventions aux artistes autochtones des arts médiatiques

- Jason Odjick
- Yves Sioui Durand

Programme -

Subventions aux artistes du cinéma et de la vidéo

- Geneviève Albert
- Irene Angelico
- Joseph Balass
- Céline Baril
- Jean-Guillaume Bastien
- André-Line Beuparlant
- Patrick Boivin
- Amélie Brisson-Darveau
- Pavitra Wickramasinghe
- Allan Brown
- Adam Budd
- Julie Chateauvert
- Michèle Cournoyer
- Daniel Cross
- Benoit Desjardins
- Etienne Desrosiers
- Pablo Diconca Vigna
- Chantal duPont
- Jennifer Fisher
- André Forcier
- Stéphane Fournier
- Nelly Goniodysky
- Evelyne Guay
- Helen Hall
- Catherine Hébert
- Nelson Henricks
- Rodrigue Jean
- Katherine Jerkovic
- Pierre Luc Jutras Gouin
- Helene Klodawsky
- Sylvain L'Espérance
- Micheline Lanctôt
- Isabelle Lavigne
- Frédéric Lavoie
- Chloé Leriche
- Terryll Loffler
- Jessica MacCormack
- Liam Maloney
- Korbett Matthews
- Eduardo Menz

- Antonin Monmart
- Robert Morin
- Monique Mowblow
- Jean-Marie Muhirwa
- Samer Najari
- Jonathan NG
- Halima Ouardiri
- Darren Pasemko
- Kent Jeudy-Hugo
- Jeanne-Le Ber
- Dan Popa
- Nelly-Eve Rajotte
- Julie Rocheleau
- Sandra Rodriguez
- Marie-Josée Saint-Pierre
- Pascal Sanchez
- Dana Schoel
- Elisapie Isaac
- Elise Simard
- Martha Stiegman
- Malcolm Sutherland
- David Uloth
- Shannon Walsh
- Aonan Yang
- Michael Yaroshevsky

Programme -

Subventions de voyage aux artistes des arts médiatiques

- Jennifer Alley
- Ingrid Bachmann
- Patricia Badani-Rosato
- James Bell
- Elisabeth Belliveau
- Yves Bilodeau
- Richard Brouillette
- Jessica Carpenter
- Alexandre Castonguay
- Stéphane Claude
- Natacha Clitandre
- Érick Dorion
- David Drury
- Nicole Forrest
- Marc Fournel
- Thomas Fredericks
- Dominic Gagnon
- Nicole Gingras
- Ayesha Hameed
- Pierre Hébert
- France Jobin
- Valerie Lamontagne
- Claudette Lemay
- Maroussia Lévesque
- Scott MacLeod
- Eric Mattson

- Riaz Mehmood
- Christof Migone
- Marlene Millar
- Allison Moore
- Kaveh Nabatian
- Marie-Hélène Parant
- Danny Perreault
- Benjamin Ramsay
- Anita Schoepp
- Jean-Sébastien Senécal
- Marijo St-Amour
- Samuel St-Aubin
- Lysanne Thibodeau
- Bradley Todd
- Mathieu Tremblay
- Catherine Veaux-Logeat
- Jonathan Villeneuve
- Pauline Voisard
- Jobie Weetaluktuk
- Emmanuel Avenel
- Joseph Balass
- Laura Bari
- Steven Bates
- Catherine Béchar
- Sophie Bélair Clément
- Myriam Bessette
- Yves Bilodeau
- Kara Blake
- Richard Brouillette
- Allan Brown
- Hugues Bruyere
- Alexandre Burton
- Fabienne Colas
- Jean-François Côté
- Patrice Coulombe
- Marie-Hélène Cousineau
- Francis Delfour
- Andrée Duchaine
- Lixin Fan
- Anne-Michèle Fortin
- Marc Fournel
- Alexandre Franchi
- Mélanie Gagné
- Dominic Gagnon
- Jean Gagnon
- Ioana Georgescu
- Romeo Gongora
- Bruce Gottlieb
- Annika Gustafson
- Leopoldo Gutierrez
- Timmthy Hecker
- Steven Heimbecker
- Sabin Hudon
- Philippe Jandaly
- Pierre Luc Jutras Gouin
- Seydou Kane

- Mazen Khaled
- Helene Klodawsky
- Catherine Lachance
- Félix Lajeunesse
- Valerie Lamontagne
- Barbara Layne
- Chloé Lefebvre
- Karl Lemieux
- Katherine Liberovskaya
- Abraham Lifshitz
- Andres Livov-Macklin
- Amy Lockhart
- Korbett Matthews
- Thomas McIntosh
- Eduardo Menz
- Paul Nadler
- Lea Nakonechny
- Paul Neudorf
- Sebastien Pesot
- Cynthia Poremba
- Giovanni Princigalli
- Benjamin Ramsay
- Paul Raphael
- Nicolas Reeves
- Christian Richer
- Julien Roy
- Daïchi Saïto
- Audrey Samson
- Amy Schwartz
- Jean-Sébastien Senécal
- Marijo St-Amour
- Lysanne Thibodeau
- Jane Tingley
- Pierre-Luc Vaillancourt
- Sylvie Van Brabant
- Giorgia Volpe
- Shannon Walsh
- Pavitra Wickramasinghe
- Steven Woloshen
- Owen Wood

(source CAC)

Conseil des arts et des lettres du Québec

Bourses accordées en Arts médiatiques (Québec)

2010-2011 (printemps 2010)

Liste non finale

(en date du 9 septembre 2010)

Recherche et création

- Brigitte Archambault
- Robin Aubert
- Albéric Aurtenèche
- Shira Avni
- Bruno Baillargeon
- Laura Bari
- Nadine Deschambault-Grondines Beaudet
- Elisabeth Belliveau
- Hind Benchebkroun*
- Patrick Bernatchez
- Nicolas Bernier*
- Attila Bertalan
- Matthew Biederman
- Sophie Bissonnette
- Alexandre Burton
- Jean-François Caissy
- Stéphane Claude
- Lawrence Côté-Collins
- Michèle Cournoyer
- Daniel Cross
- Frédéric Dallaire*
- François Delisle
- Moussa Dieng
- Gina Dionne
- Félix Dufour-Laperrière*
- Anne Émond
- Pascale Ferland
- Peter Flemming
- Myriam Fougère
- François Fournier
- Martin Frigon
- Jean Gagné
- Serge Gagné*
- Martin Guérin
- Leopoldo Gutierrez
- Rémy Huberdeau
- Isaac Isitan
- Rodrigue Jean
- Katherine Jerkovic
- Vincent Lafrance
- Ian Lagarde
- Mériol Lehmann
- Émilie Lemay Perreault
- Karl Lemieux
- Sami Mermer*

- Martin Messier*
- Allison Moore
- David Nadeau-Bernatchez
- Nicolas Paquet
- Alain Pelletier
- Jeannette Pope
- Nicolas Renaud
- Alana Riley
- Nicolas Roy
- Robert William Stone
- Philippe Vaucher
- Jonathan Villeneuve
- Emmet Walsh
- Steven Woloshen
- Zuzana Zelinova

Déplacement

- Catherine Bécharde*
- Nicolas Bernier*
- Marites Carino
- Wendy Champagne
- Claude Cloutier
- Luc Courchesne
- Moussa Dieng
- Marc Fournel
- André Gladu
- Pierre Luc Gouin*
- Alexandra Grimanis
- Xiaodan He
- Steve Heimbecker
- Benjamin Hogue*
- Sabin Hudon*
- Isaac Isitan
- France Jobin
- Valérie Lamontagne
- Martin Laporte
- Emmanuel Madan*
- Thomas McIntosh*
- Martin Messier*
- Marlene Millar
- Luc Renaud
- Daïchi Saito
- Anna Sikorski
- Lysanne Thibodeau
- Marie-Hélène Turcotte
- Pauline Voisard
- Steven Woloshen
- Owen Eric Wood

Commandes d'œuvres

- Michel Giroux

Promotion

- Caroline Ross

2010-2011 (automne 2010)

Liste non finale

(en date du 26 janvier 2011)

Recherche et création

- Bachir Bensaddek*
- Guy Boutet
- Wendy Champagne
- Luc Cyr*
- Éric Denis
- Julie Doucet
- Carlos Ferrand
- Marc-André Forcier
- Stéphane Géhami*
- Étienne Grenier*
- Sylvie Groulx
- Isabelle Hayeur
- Steve Heimbecker
- Louis-Philippe Héneault
- Richard Jutras
- Richard Kerr
- Félix Lajeunesse
- Simon Laroche*
- Alexandre Larose
- Jeanne Leblanc
- Maxime-Claude L'Écuyer
- Claudie Lévesque
- Anouk L'Heureux
- Marco Antonio Luna Barahona
- G. Scott MacLeod
- Héloïse Masse*
- François Miron
- Douglas Moffat
- Hugh John Murray
- Kaveh Nabatian
- Brigitte Poupart
- François Quévillon
- Sandra Rodriguez
- Michael Rollo
- Jean Sébastien Senécal*
- Alexandra Sicotte-Lévesque
- Mark Slutsky
- Karina Soucy
- Samuel St-Aubin*
- Marie-Hélène Turcotte
- James Verburg
- Martin Rodolphe Villeneuve
- Maryanne Zéhil

Déplacement

- Mouna Andraos*
- Ingrid C. Bachmann
- Alain Bellaïche
- Tetchena Bellange*
- Alexandre Burton*
- Marites Carino
- Denis Chouinard
- Eva Cvijanovic

- Félix Dufour-Laperrière
- Éric Falardeau
- Dominic Goyer
- Pierre Hébert
- Alexandre Larose
- Frédéric Maheux
- Eduardo Menz
- Maude Michaud
- Marlene Millar
- Melissa Mongiat*
- Diane Morin
- Paul Jonathan Neudorf
- Halima Ouardiri
- Julien Roy*
- Jean Sébastien Senécal*
- Samuel St-Aubin*
- Theodore Ushev

RELÈVE

Projet de recherche, de création et d'exploration

- Jani Bellefleur-Kaltush
- Martin Blais-Gingras
- Marie-Pierre Grenier
- Namai Kham Po
- Yin Ko Lee
- Frédéric Maheux
- Simon Plouffe
- Adam Shamash
- Martha Stiegman
- Ellen Tang
- Karen Zalamea

Commandes d'œuvres

- Martin Lemieux

* Membre d'un collectif
Veuillez noter que cette liste n'est pas finale

(source CALQ)

FONDS PUBLIC

■ **SODEC** – Dates de dépôt
des projets 2011-2012

VOLET 1.1, AIDE EN PRODUCTION, LONG MÉTRAGE DE FICTION – secteur indépendant
Dépôt : vendredi 7 octobre 2011

SCÉNARISATION

Aide à la scénarisation – jeunes créateurs (volet 1)
Dépôt : vendredi 28 octobre 2011

Aide sélective aux entreprises de production – secteur privé (volet 2.1)
Dépôt : vendredi 2 décembre 2011

PRODUCTION

Aide sélective aux longs métrages de fiction – Coproductions minoritaires – secteur privé (volet 1.1)
Dépôt : jusqu'au lundi 19 août 2011

Aide sélective aux longs métrages de fiction – secteur indépendant (volet 1.2)
Dépôt : vendredi 7 octobre 2011

Aide à la production de courts métrages de fiction (volet 2)
Dépôt : vendredi 18 novembre 2011

Aide à la production de documentaires – œuvres uniques (volet 3)
Dépôt : vendredi 16 septembre 2011

Coproductions minoritaires – documentaires œuvres uniques et séries (volet 3)
Dépôt : jusqu'au lundi 19 août 2011

Aide à la production – JEUNES CRÉATEURS (volet 2)
Dépôt : vendredi 26 août 2011

www.sodec.gouv.qc.ca

■ **TÉLÉFILM Canada** – 2010-2011

FONDS DU LONG MÉTRAGE DU CANADA

Programmes de développement, de production et mise en marché
Dates de dépôt :
Projets de développement – 7 octobre 2011
Production – 8 août 2011

Fonds francophone d'aide au développement cinématographique
Date de dépôt : 19 décembre 2011

www.telefilm.gc.ca

FONDS Privé

■ **FONDS COGECO DE DÉVELOPPEMENT D'ÉMISSIONS**

Date de tombée: 1^{er} octobre 2011
Aide au pré-développement
Aide au développement
Aide à la production

☛ LE FINANCEMENT POUR LA PRODUCTION DE SÉRIES DRAMATIQUES SE POURSUIT !

Pour plus d'information :
fondscogeco.ca
info@fondscogeco.ca

■ **FONDS INDÉPENDANT DE PRODUCTION**

Date de tombée : 15 octobre 2011

tél. : (514) 845-4334
www.ipf.ca/fip | info@ipf.ca

■ **FONDS BELL** – radiodiffusions et nouveaux médias

Les dates de dépôt
DÉVELOPPEMENT
1^{er} jour (ouvrable) de chaque mois

PRODUCTION

1^{er} octobre 2011

tél. : (514) 845-4418
fondsbell.ca | info@fondsbell.ca

SODEC

Programme d'aide aux jeunes créateurs
Volet 1 – Aide à la scénarisation
2^e dépôt – vendredi 28 octobre 2011

** La SODEC procède à l'étude d'une demande seulement si elle est reçue avant 17 h aux dates de dépôt spécifiées **

tél.: 514 841-2200 ou 1 800 363-0401
télé.: 514 864-3949

www.sodec.gouv.qc.ca
www.jeunescreateurs.qc.ca

(Source : SODEC)

Bourses SACD

Programme de bourses à la création
Budget annuel de 20 000 \$ jusqu'à concurrence de 4 000 \$ chacune.

dépôts : 15 septembre et
15 décembre 2011
www.sacd.ca/fr/bourses.html

Les dossiers doivent être adressés à :
SACD
Comité de sélection des Bourses
4446, boulevard Saint-Laurent, bureau 202
Montréal (Québec) H2W 1Z5

Les dossiers peuvent aussi être déposés au bureau de la SACD.

FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM
FRANCOPHONE DE NAMUR
Du 30 septembre au 7 octobre 2011

Fonds francophone d'aide au développement cinématographique : 3^{ème} édition !

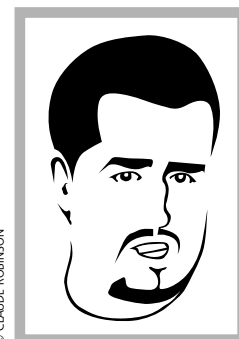
La date limite d'envoi des dossiers a été fixée au 19 décembre 2011.
Ceux-ci doivent être envoyés par mail à l'adresse fondsfrancophone@fiff.be

Pour en savoir plus :
www.fiff.be

École de réforme

PAR MATHIEU PLANTE

Réforme



© CLAUDE ROBINSON

Il y a quelques jours, je me suis entretenu pour la deuxième fois avec le linguiste Michel Usereau. Cette fois-ci, je voulais en savoir plus sur la réforme orthographique.

Michel, peux-tu nous expliquer en quoi consiste cette dernière réforme de l'orthographe ?

— Il y a six grandes catégories de changements proposés.

D'abord, il y a tout ce qui a rapport avec le trait d'union et la soudure de mots. La réforme propose que certains mots qui ont un trait d'union soient soudés en un seul mot. Par exemple, *en-tête* devient *entête*. *Mal-aimé* devient *malaimé*. On propose aussi que tous les nombres prennent des traits d'union. Par exemple : *mille-neuf-cent-quatre-vingt-quatre*.

Deuxièmement, les noms composés avec un trait d'union prennent la marque du pluriel à la fin seulement et seulement quand ils sont au pluriel. Par exemple, un *essuie-mains* prenait un *S* au singulier, parce que l'on considérait qu'il essuyait plusieurs mains. Comme si *triangle* prenait un *S* parce qu'il y a trois angles. Maintenant, *essuie-main* ne prend un *S* que lorsqu'il y a plusieurs essuie-mains.

Troisièmement, les accents et le tréma. Dans certains mots où l'accent aigu se prononce comme un accent grave, on l'écrit maintenant avec un accent grave. Par exemple : *Je céderai* devient *Je cèderai*. Les accents circonflexes sur les *I* et les *U*, qui ne servent à rien, disparaissent. Par exemple : *île* et *brûlé* s'écrivent *île* et *brulé*. Pour ce qui est du tréma, au lieu d'être placé sur la voyelle qui suit la voyelle qu'on veut prononcer, il se place sur la voyelle concernée.

Le quatrième changement proposé concerne la simplification de quelques consonnes doubles,

comme dans les verbes en *eter* et *eler*. Au lieu de doubler la consonne, on la laisse simple en mettant un accent grave sur la voyelle qui précède. Par exemple : *étiquettera*, devient *étiquètera*.

Cinquièmement, avec la réforme, le participe passé du verbe *laisser* devient invariable quand il est suivi d'un infinitif, comme dans *Elle s'est laissé mourir*.

Et sixièmement, on propose de corriger certaines anomalies isolées. Ainsi, *chariot* a maintenant deux *R* comme *charrues*. *Nénuphar* s'écrit maintenant *nénufar*, la raison étant que le *PH* indique qu'un mot vient du grec et que *nénufar* n'est pas un mot grec. *Quincaillier* devient *quincailler* : on enlève le dernier *I* parce qu'on ne le prononce pas.

Et qu'est-ce que tu penses de cette réforme ? S'attaque-t-elle aux vrais problèmes ?

— Je pense qu'il est important d'appliquer cette réforme, ne serait-ce que pour démystifier l'orthographe, la faire descendre de son socle et montrer qu'elle n'est pas immuable. Ceci dit, je ne pense pas que c'est une bonne réforme. Pour quelques petites choses, comme pour les accents circonflexes sur les *I* et les *U*, c'est presque un pas dans la bonne direction. Je dis « presque » parce que même là, y'a des exceptions qui ont été conservées inutilement. Une vraie réforme aurait exigé de l'ouverture d'esprit, que les francophones ont rarement par rapport à leur langue. Ce que je n'aime pas de la réforme proposée, c'est son manque de courage, mais aussi son manque de rigueur dans la prise de décisions. Ça change quoi



GARCILUSTÉ

Michel Usereau

École de réforme

Réforme Suite de la page 13

que le verbe *laisser* soit invariable devant un infinitif, comme l'était déjà le verbe *faire* ? Il aurait fallu aller beaucoup plus loin : au minimum, abolir l'accord du participe passé avec tous les verbes où l'accord est muet, par exemple. De la même façon, pourquoi avoir ajouté un *R* à *chariot* au lieu d'enlever le double *R* inutile de *charrue* ? Pourquoi avoir enlevé le *PH* de *nénuphar*, mais pas celui de *téléphone*, comme l'ont fait les Espagnols et les Italiens ? On sait que le suffixe — LOGIE vient du grec, même s'il n'y a aucune lettre bizarre pour nous le rappeler. Pourquoi en serait-il autrement pour le suffixe — FONE ? L'orthographe du français n'a pas besoin de ces béquilles gréco-romaines pour se distinguer.

Pour des motifs « esthétiques » et par la force de l'habitude et de l'inertie, on a accouché d'une réforme timide, cosmétique et pas toujours cohérente. Je me demande quel est le degré de conservatisme d'une francophonie où une telle réforme passe pour progressiste. Oui, la réforme simplifie quelques petites choses, mais dans d'autres cas, les règles proposées amènent un autre genre de confusion qui aide en rien. En fait, la réforme ne s'est jamais attaquée à tous les problèmes fondamentaux de l'orthographe. Et y en a plusieurs.

Une vraie réforme aurait exigé de l'ouverture d'esprit, que les francophones ont rarement par rapport à leur langue.

Premièrement, en français, pour un son, on a souvent toute une série de graphies différentes. Même si historiquement il y a des justifications, ça reste arbitraire dans le système lui-même. Le son *È*, on peut l'écrire *Ê*, *AIS*, *AI*, *ET*, *ÈS* comme dans *système*, *jamais*, *balai* et *congrès*. Le son *O* peut être écrit *AU*, *EAU*, *O*. Le son *S* peut s'écrire *S*, *C*, *Ç*, *SS* ou même *T* et *X* comme dans *attention* et *dix*. À l'inverse, pour une seule lettre, il y a plusieurs prononciations. Est-ce qu'on peut imaginer pire usage d'un alphabet ?

Normalement, chaque lettre devrait correspondre à un son et inversement. Pourquoi c'est pas le cas en français ? Une des raisons de ça, c'est qu'on a hérité notre alphabet du latin qui, phonétiquement, était beaucoup moins riche que le français. En latin, on avait seulement 5 voyelles, alors qu'en français, on a plus ou moins 16 voyelles à l'oral (incluant *an*, *ou*, *eu*, etc.), alors pourquoi pas avoir 16 lettres qui y correspondent ? Parce que le latin était trop prestigieux, on a rarement osé modifier son alphabet en inventant de nouvelles lettres pour les sons du

français. On s'est plutôt mis à inventer toute une série de combinaisons de lettres pour écrire une langue riche phonétiquement avec un alphabet relativement pauvre. Dans de rares cas, on a eu du courage, en adoptant le *J* et le *V*. Avant, en vieux français, *ville* et *huile* se prononçaient différemment, mais s'écrivaient tous deux *uile*, parce qu'on n'avait pas encore osé adopter le *V*.

Le deuxième problème de l'orthographe française est son supposé volet « étymologique ». À une certaine époque, *pie* et *piéd* s'écrivaient de la même façon (*pie*), mais se prononçaient différemment, puisque les accents n'existaient pas et qu'on n'avait aucun moyen de noter le son *É*. On voulait noter les sons sans pour autant inventer de nouvelles lettres, alors on s'est mis à introduire des consonnes muettes qui servaient à distinguer la prononciation des voyelles qui étaient juste avant. Comme en latin *piéd* se disait *pedem*, on a choisi le *D*. Ainsi, par convention, quand un *E* était suivi d'un *D*, il se prononçait *É*. Avant l'invention des accents, c'était la seule façon de montrer que le *E* se prononçait *É*. Aujourd'hui, on a un accent pour noter ça, alors pourquoi pas écrire tout simplement *pié* ? Certains disent que c'est pour respecter l'étymologie, mais l'orthographe n'a pas à être le véhicule de l'étymologie d'un mot. Encore une fois, je le répète : si on a ajouté un *D* à *piéd*, c'était pour noter sa prononciation, pas son étymologie. Alors, pourquoi pas proposer ça dans la réforme orthographique : l'abolition des lettres muettes prétendument étymologiques ? En espagnol, y'a pas 36 façons de noter le son *É*. L'orthographe espagnole est beaucoup plus claire et mieux faite : on devrait s'en inspirer.

Le troisième problème, c'est la grammaire écrite. Il existe une grammaire du français à l'oral et une à l'écrit et contrairement à d'autres langues, elles sont très différentes. Si je prends comme exemple la conjugaison du verbe *aimer* au présent. À l'écrit, il y a cinq terminaisons différentes : *E*, *ES*, *ONS*, *EZ*, *ENT*. Mais à l'oral, on en a juste deux : *ONS*, *EZ*. Dans les autres cas, on a seulement le radical *ÊM*. L'écrit entretient donc une complexité inutile qui n'existe pas à l'oral.

Dans le cas du féminin et du pluriel, c'est la même chose. On écrit un *jeu* et des *jeux*. On marque le pluriel par une lettre qu'on n'entend même pas à l'oral — *X* ici, mais *S* dans d'autres cas. À une certaine époque, *jeu* au pluriel se disait en étirant le *eu* : *jeuuuu*. Le *X* dans *jeux* servait pas à marquer le pluriel, mais plutôt à indiquer la longueur de la voyelle qui précède. En hongrois, il y a des voyelles longues et des voyelles brèves qui sont différenciées par des accents sur les voyelles. Mais en français, on n'avait aucune façon de déterminer la longueur des voyelles, sauf en ajoutant une lettre muette après celles-ci. Aujourd'hui, le *EU* de *jeux* est pas long du tout : *jeu* et *jeux* se prononcent pareil. Le *X* et le *S* du pluriel servent plus à rien : à quoi bon les garder ?

C'est pareil pour le *E* muet du féminin. Dans le mot *amie*, le *E* servait à noter qu'on prononçait le *I* plus longuement : *amiiii*. En français moderne, cette longueur n'existe plus : donc, ces *X*, *S* et *E* devraient en toute logique disparaître avec une réforme sérieuse. C'est pas le rôle de l'orthographe de maintenir des règles disparues à l'oral.

Et finalement, le quatrième problème, c'est cet acharnement stérile à distinguer les homonymes. À peu près tout le monde pense qu'un des rôles de l'orthographe, c'est de distinguer des mots qui se prononcent de la même façon en les écrivant différemment, alors que c'est complètement inutile. Par exemple, on entend souvent qu'il est important de distinguer *du* et *dû* pour éviter toute confusion. Mais dans la réalité, y'a jamais de confusion. Quand on dit : « *J'ai dû partir à 8 heures* », tout le monde comprend. Si on comprend à l'oral alors que les deux mots se prononcent pareil, pourquoi on ne comprendrait pas à l'écrit sans accent circonflexe ?

Un de mes professeurs à l'université faisait remarquer que le simple fait qu'il y ait des dictées prouve qu'il est complètement inutile de distinguer les homonymes. Si c'était vrai que l'oral est imprécis, comment ça serait possible que quelqu'un puisse réussir à noter une dictée toute simple juste en entendant le texte lu oralement ? Les dictées sont la preuve que l'orthographe est inutile, puisque le texte oral est déjà en soi tout à fait clair.

À travers les derniers siècles, il y en a eu combien de réformes de l'orthographe ?

— Il y a eu à des adaptations constantes pour tenter de faire correspondre la prononciation avec l'orthographe, ce qui a permis au système de se maintenir tant bien que mal. Mais à partir du début du 19^e siècle, le mouvement a été freiné : on a prétendu qu'il fallait figer l'orthographe. Depuis, on a quand même amené quelques changements cosmétiques, mais rien de fondamental. La langue continue d'évoluer et le fossé entre l'écrit et l'oral continue de s'élargir.

Il y a *Bescherelle* qui accepte la nouvelle orthographe, et les dictionnaires *Hachette*, *Larousse* et *Robert*, à différents degrés. Le correcteur *Antidote* permet de réviser un texte en nouvelle orthographe et quelques rares publications sont écrites en orthographe rectifiée. Mais en règle générale, c'est très difficile de faire adopter le moindre changement. Le Conseil supérieur de la langue française du Québec a beau avoir émis un avis recommandant au gouvernement d'adopter la réforme, y'a rien qui bouge. Y'a quelque chose de religieux dans la protection de l'orthographe.

Que se passera-t-il selon toi, si on tarde trop à faire adopter cette dernière réforme ?

— Si l'orthographe ne bouge jamais, les générations nouvelles vont avoir de plus en plus de problèmes à écrire. Dès l'instant où on empêche l'orthographe de se transformer, on la condamne à refléter de moins en moins la prononciation. Le danger si on attend encore, c'est que la différence soit tellement grande entre l'oral et l'orthographe que ce soit presque impossible à apprendre – d'ailleurs, c'est déjà le cas : le sport national que sont les dictées – ces célébrations de l'incohérence de notre orthographe – le prouvent.

T'exagères pas un peu quand tu dis qu'il y a un réel danger ?

— Je suis tout à fait conscient que mes propos peuvent choquer. On est tous attachés à l'aspect visuel de la langue et on

a passé tellement de temps à l'apprendre qu'on ne veut pas que tout ça ait été fait pour rien. Mais il faut se demander si notre attachement à l'orthographe actuelle est plus important que les conséquences à long terme d'une absence de vraie réforme.

**La seule réforme qui est
intellectuellement défendable,
c'est une réforme qui implanterait
une écriture phonétique
cohérente et efficace.**

Imaginons que l'orthographe se soit figée quelques années plus tôt, vers la fin du 18^e siècle. Il y aurait aujourd'hui un fossé encore plus immense entre l'écrit et l'oral. Les verbes à l'imparfait se termineraient en *ois* au lieu de *ais*. Ça serait ridicule. Tout comme c'est ridicule aujourd'hui d'écrire un *S* aux verbes en *-ER* à la deuxième personne du singulier, alors que même la liaison est interdite dans ce cas : on ne peut pas dire « tu manges-z-un fruit », mais pourtant on l'écrit.

Ce n'est pas normal qu'on investisse des millions de dollars dans l'école pour apprendre aux enfants à écrire une langue qu'on n'a pas le courage de réformer. On accuse les jeunes de ne pas savoir écrire, alors que collectivement, on n'a jamais été capables de s'inventer une orthographe efficace. Les vrais coupables, c'est nous.

Personnellement, je connais personne qui fasse de vraies fautes d'orthographe. Une vraie faute, ça serait écrire un *P* quand on veut écrire un *R*. Mais quand quelqu'un écrit *ER* au lieu de *É*, il respecte une règle de l'orthographe qui dit que ces deux graphies existent pour le son *É*. Les fautes d'orthographe que les gens font sont la preuve qu'ils maîtrisent les correspondances son-lettre. On éviterait tous ces problèmes orthographiques si on avait une seule façon de noter les sons.

La seule réforme qui est intellectuellement défendable, c'est une réforme qui implanterait une écriture phonétique cohérente et efficace. En d'autres termes, il faudrait abolir l'orthographe pour la remplacer par une transcription basée sur le son. Tout le reste, c'est du conservatisme qui, malheureusement, nuit énormément à la langue française en en donnant une image vieille et poussiéreuse, et en la rendant pratiquement « *inapprenable* ».

Beaucoup de gens parlent de nivellement par le bas quand on parle de réformer l'orthographe. Or, l'orthographe, ce n'est pas LA langue, mais simplement une façon de la noter. Le vrai combat des gens qui combattent le nivellement par le bas doit se situer au niveau des idées et de la façon de les exprimer, pas dans la défense de reliques orthographiques qui ne servent à rien d'autre qu'à permettre à certains de se distinguer des autres par leur connaissance d'une orthographe revêche. ¶

Cours écrire ton court!

Montréal, le 21 juin 2011 — La Société de développement des entreprises culturelles (SODEC), en collaboration avec la Société des auteurs de radio, télévision et cinéma (SARTEC), le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ), le Festival du nouveau cinéma de Montréal, Jimmy Lee, Sid Lee, Writers Guild of Canada (WGC), le Bureau du cinéma et de la télévision de Montréal et l'arrondissement de Lachine, convie les scénaristes de la relève à participer à *COURS ÉCRIRE TON COURT*. Pour la treizième édition du concours, les scénaristes sont invités à déposer une première version dialoguée d'un scénario de court métrage de fiction ou d'animation, d'une durée maximale de 12 minutes, au plus tard le **1^{er} août 2011**.

Un comité de présélection, formé d'un représentant de la SARTEC responsable du parrainage, d'un représentant de WGC, ainsi que d'un cinéaste, choisira sept projets parmi tous ceux reçus. Les choix seront guidés par la qualité narrative des scénarios, leur potentiel cinématographique et la vision de leur auteur.

Les ateliers de scénarisation : un formidable laboratoire de création!

Élément central de ce concours, les ateliers offrent aux finalistes la chance unique de bénéficier des précieux conseils de scénaristes chevronnés. De plus, chaque participant est accompagné tout au long du concours, d'un mentor qui le soutient dans l'écriture de son scénario. Très dynamiques, ces sessions se déroulent sous forme de séances de travail et de discussion, individuelles et collectives. Les ateliers auront lieu les 18 et 19 septembre, ainsi que les 2 et 3 octobre prochains à la Vieille brasserie du complexe culturel Guy-Descary. Le site est une grâceuseté du Bureau du cinéma et de la télévision de Montréal, ainsi que de l'arrondissement de Lachine.

Par ailleurs, les finalistes auront l'occasion de présenter leurs textes à des producteurs expérimentés devant un public de professionnels. Cette présentation sera suivie d'un cocktail de clôture et de la remise des prix dans le cadre de la 40^e édition du Festival du nouveau cinéma (12 au 23 octobre 2011).

À la remise de la version finale des scénarios, un jury constitué de cinq membres identifiera les lauréats qui se verront attribuer les prix suivants :

- Le « Grand Prix » d'une valeur de 8 000 \$ remis au meilleur scénario, comprend une participation au prestigieux Festival International du court métrage de Clermont-Ferrand toutes dépenses payées par la SODEC d'une valeur de 3 000 \$, incluant l'accès illimité aux projections et la participation à diverses activités professionnelles, auquel s'ajoute le « Prix à l'écriture cinématographique », assorti d'un montant de 5 000 \$, du Conseil des arts et des lettres du Québec.

- Le « Prix SODEC/SARTEC » d'une valeur de 4 000 \$ récompense un deuxième scénario. Le gagnant participera au Festival International du court métrage de Clermont-Ferrand. Les frais de transport et de séjour de 3 000 \$ sont assumés par la SODEC. De plus, la SARTEC remettra le « Prix spécial du jury » d'un montant de 1 000 \$. Le gagnant aura un accès illimité aux projections et participera à diverses activités professionnelles.
- Le « WGC/JIMMY LEE Prize » for the Best English Language Script est accompagné d'un montant de 1 000 \$.

Sélection

Les conditions d'admissibilité sont disponibles sur la page d'accueil de la SODEC au www.sodec.gouv.qc.ca

Les projets, en anglais ou en français, seront évalués selon les critères suivants : les qualités narratives et le potentiel cinématographique, la vision de l'auteur et l'arrimage au format court métrage.

La SODEC communiquera uniquement avec les candidats dont le projet aura été retenu, et ce, entre le 22 et le 24 août 2011. Les décisions sont sans appel, et aucun commentaire portant sur l'évaluation des projets ne sera communiqué aux participants non retenus.

Le Programme d'aide aux jeunes créateurs de la SODEC

Le Programme d'aide aux jeunes créateurs de la SODEC vise à donner les outils nécessaires aux jeunes scénaristes, réalisateurs et producteurs pour créer des œuvres à la fine pointe de l'évolution du médium cinéma.

Pour plus de détails ainsi qu'accès au formulaire d'inscription : www.sodec.gouv.qc.ca

Renseignements :

Francine Landry, coordonnatrice de
COURS ÉCRIRE TON COURT !
SODEC
Tél : 514 841-2330
Courriel : francine.landry@sodec.gouv.qc.ca

Source :

Marie-Hélène Paradis, directrice des communications et relations institutionnelles SODEC
Tél. : (514) 841-2281
Sans frais : 1 800 363-0401
Courriel : info@sodec.gouv.qc.ca

Nominations et départs à la SARTEC

La SARTEC est heureuse d'annoncer les nominations d'Angelica Carrero et d'Anne-Marie Gagné à la suite des départs de Valérie Dandurand et de Micheline Giroux de même que l'arrivée de Rosilien Sénat Millette à la comptabilité.

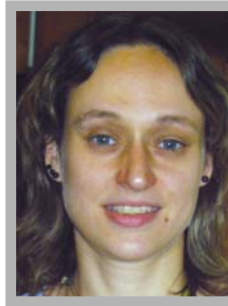


À titre de conseillère principale en relations de travail, **Angelica Carrero** a la responsabilité de superviser et de veiller à l'application des ententes collectives. Elle contribue également à la préparation des négociations et y participe. Angelica obtient son Baccalauréat en droit civil de l'Université McGill en 2001 et est admise au Barreau du Québec en 2002. Depuis, elle a acquis une expérience considérable en droit du travail. Elle a également été conseillère juridique en relations de travail dans un organisme culturel.

acarrero@sartec.qc.ca

Anne-Marie Gagné prend le poste de technicienne en documentation juridique. Elle travaille de concert avec les conseillers en relations de travail, collabore à la gestion et à l'application des ententes collectives et fait le suivi auprès des producteurs. Anne-Marie possède un DEC en Techniques de la documentation et un Certificat en psychologie. Ces huit dernières années, elle a travaillé à la Société québécoise d'information juridique (SOQUIJ).

amgagne@sartec.qc.ca



Rosilien Sénat Millette occupe le poste de commis comptable depuis le 25 février dernier. Diplômé en administration, option finance, du CÉGEP de St-Jérôme, Rosilien a œuvré neuf années en administration et en comptabilité avant de se joindre à l'équipe de la SARTEC.

rsenatmillette@sartec.qc.ca



Toute l'équipe, le directeur général et le conseil d'administration tiennent à saluer chaleureusement le travail considérable que **Valérie** et **Micheline** ont accompli tout au long de ces années à la SARTEC, respectivement vingt-et-un et seize ans. Ce fut un plaisir de travailler à leurs côtés. Nous leur souhaitons le meilleur pour l'avenir et tout le succès possible dans leurs projets futurs.



NOUVEAUX MEMBRES

Depuis notre dernier numéro (avril 2011), nous comptons les nouveaux membres suivants :

Julie Anctil	Sylvain Leclerc
Marc-Antoine Audette	Richard Legault
Geneviève Baril	Frédéric Mallet
Maude Beauregard	Antonin Marquis
Frédéric Bélanger	Mireille
Martin Bélanger	Mayrand-Fiset
Jocelyn Blanchard	Julie-Agnès Morin
Marc Boileau	Samer Najari
Philippe Bond	Martin Petit
Luc Boucher	Marie-Ève
Josée Bournival	Racine-Legendre
Wendy Champagne	Julie-Anne
Marie-Philippe Châtillon	Ranger-Beauregard
Sophie Clément	Émilie Rivard
Marc-André Cossette	Cathleen Rouleau
Benoit Cyr	André Roy
Jean-Guy Dubuc	Julie Roy
Stéphane Fallu	Gabriel Sabourin
André Farhat	Patrice Sauvé
Marc-André Girard	Linda Tardif
Michel Gratton	Sébastien Trudel
Alexandre Gravel	Alexandre Vigneault
Jérôme Guay	
Marie-Christine Huot	Membres associés
Randy Kelly	Marie-Pier Allard
Marie Labrèche	Valérie Cadieux
Marie-Hélène Lafortune	Adam Pajot Gendron
Stéphanie Lanthier	Françoise Robert
Guillaume Lambert	
Catherine Larose	Membre stagiaire
Katherine Lauzon	Pierrick Campbell

APPEL DE CANDIDATURES

Formateur-tuteur en gestion de carrière dans le secteur culturel

Le Conseil québécois des ressources humaines en culture (CQRHC) est à la recherche de candidats intéressés à devenir formateur en gestion de carrière (GC) dans le secteur culturel.

La date limite pour transmettre sa candidature au CQRHC est le vendredi 26 août 2011.

Pour en savoir plus :

www.cqrhc.com/_documentation/nouvelles

État des négociations

négociations

■ ANDP-SARTEC

Tel que mentionné lors de la convocation de l'assemblée générale du 30 juin dernier, les négociations en vue de la conclusion d'une première entente collective pour les adaptateurs entre l'Association nationale des doubleurs (ANDP) et la SARTEC sont actuellement dans une impasse. En fait, depuis la fin décembre et malgré plusieurs rencontres et échanges à cet effet, les parties n'ont pu s'entendre sur les tarifs et sur divers autres éléments (aire d'application, droits, avantages sociaux).

Les propositions tarifaires finales de l'ANDP ayant été jugées insuffisantes par le comité de négociations de la SARTEC, ce dernier a jugé bon de faire le point avec les membres et de leur recommander l'utilisation des recours prévus par la loi sur le statut de l'artiste afin de faciliter la conclusion d'une première entente.

Les négociations d'une première entente collective pour les adaptateurs entre l'ANDP et la SARTEC sont actuellement dans une impasse.

Ainsi, la loi prévoit (article 31) qu'une partie peut, à toute phase des négociations, demander au ministre de désigner un médiateur dont les frais et la rémunération sont alors assumés par le ministre. L'article 33 prévoit également que lors de la négociation d'une première entente collective, une partie peut également demander au ministre de désigner un arbitre si l'intervention du médiateur s'est avérée infructueuse. La décision arbitrale a le même effet qu'une entente collective. C'est-à-dire que l'arbitre en détermine le contenu.

Plusieurs dispositions ont toutefois fait l'objet d'accords entre les parties. Ainsi, les chapitres relatifs à la reconnaissance des parties, au statut professionnel, aux garanties et générique, aux conditions de travail (matériel fourni par le producteur, livraison, acceptation

et modification du texte, etc.) au contrat et à sa résiliation sont, à toutes fins pratiques, réglés et tant la SARTEC que l'ANDP souhaitent les déposer tels quels devant l'arbitre.

Cette approche permettra, nous l'espérons, de réduire le temps requis pour la médiation ou l'arbitrage et d'en arriver plus rapidement à une première entente collective pour le doublage synchrone et la surimpression vocale avec l'ANDP.

■ SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

Bien qu'ayant débuté l'été dernier, les négociations en vue du renouvellement de notre entente collective avec la SRC échue depuis juillet 2010 n'ont que peu progressé à ce jour. D'une part, le porte-parole principal de la SRC a changé à quelques reprises. D'autre part, le modèle d'affaires que la SRC souhaite mettre en place pour l'exploitation des œuvres sur de multiples plateformes soulève de nombreuses questions et remet en cause plusieurs dispositions de l'entente actuelle, particulièrement celles reliées aux droits de reprise et à l'utilisation du répertoire. Après une rencontre en mai et une autre en juin où les discussions ont porté sur des questions plus accessoires reliées au développement de projet ou à l'application de l'entente collective aux concours, les parties ont convenu de se revoir en septembre, au moment où la SRC sera davantage en mesure d'affiner ses propositions sur le modèle d'affaires.

■ ONF

L'entente avec l'Office est échue depuis décembre 2010. Les parties avaient convenu d'ajourner au printemps l'ouverture des négociations pour cause de maladie. Le départ à la retraite de Linda Smith, porte-parole principale de l'ONF et celui, pour Québec dans ce cas, de Valérie Dandurand, directrice adjointe depuis plus de 20 ans qui devait agir comme porte-parole de la SARTEC dans ce dossier, ont entraîné le report des négociations à l'automne. ¶

Nouvelle entente télévision et poursuites pour libelle

Les poursuites pour libelle ou diffamation impliquant un auteur suite à la diffusion d'une série sont, fort heureusement, rarissimes. Mais qu'arrive-t-il si un auteur se trouve mêlé à pareille poursuite ? L'ancienne entente collective était malheureusement muette à cet égard et un auteur dont les textes avaient pourtant été lus et acceptés par le producteur, le diffuseur et souvent toute une batterie d'avocats risquait de devoir assumer seul sa défense et en défrayer les frais.

La nouvelle entente collective APFTQ-SARTEC télévision corrige cette situation¹ et encadre désormais mieux les garanties données par l'auteur et par le producteur en matière de libelle, diffamation ou autre atteinte à la réputation ou à la vie privée.

L'auteur doit normalement garantir au producteur (article 6.01) que son texte ne contient aucun élément de libelle ou de diffamation. Si le scénario de l'auteur est une pure fiction, le problème ne se pose pas, mais si le scénario intègre des personnages ou des faits réels, l'auteur doit en informer le producteur. Ainsi, selon l'article 6.02, « l'auteur dont le texte inclut ou qui désire inclure dans le texte un élément qui pourrait aller à l'encontre des garanties prévues à l'article 6.01 doit fournir au producteur, dans un écrit distinct du scénario (nos soulignés), les renseignements nécessaires pour que celui-ci puisse porter un jugement éclairé sur les risques de poursuite que pourrait comporter le texte du fait de l'inclusion de cet élément. Il appartient ensuite au producteur d'autoriser ou non l'inclusion de cet élément et, le cas échéant, d'obtenir les autorisations nécessaires. En aucun cas, cet élément ne pourra être introduit sans l'approbation préalable du producteur. À des fins de précision, l'approbation du producteur à cette étape n'exclut pas la possibilité que l'élément en question soit retiré ultérieurement à la demande de l'assureur. »

Certes, nous parlons ici de personnages ou de faits dont l'existence est en quelque sorte inconnue du producteur. Un de vos personnages est très fortement inspiré d'un des vos oncles qui a ruiné toute votre famille par ses arnaques à la Ponzi, mieux vaut en informer votre producteur.

Mais l'auteur n'a pas à garantir que son texte est exempt de libelle dans tous les cas. En fait, selon l'article 6.04, s'il est de notoriété publique que les faits ou personnages sont réels (par

exemple, une série sur un homme politique connu), la garantie de l'auteur ne s'applique pas et il n'est pas obligé de déclarer les divers éléments prévus à l'article 6.02. Toutefois, l'auteur et le producteur conviennent alors « de déployer tous les efforts et toute diligence raisonnables afin de s'assurer que le texte ne comporte aucun élément diffamatoire ni ne porte autrement atteinte à la réputation ou à la vie privée de toute personne, et afin d'obtenir les autorisations et consentements requis. »

Les nouvelles dispositions de l'entente collective protègent mieux l'auteur.

Si l'auteur a informé son producteur (article 6.02) ou que la réalité des faits et personnages est de notoriété publique (article 6.04), le producteur, selon l'article 6.06, prend alors « fait et cause pour l'auteur et assume entièrement les frais et honoraires liés à sa défense lorsque l'auteur est poursuivi avec le producteur suite à la diffusion d'un texte visé par la présente entente. Cet engagement du producteur est conditionnel au fait que la poursuite contre l'auteur devra reposer sur les mêmes fondements juridiques et soulever les mêmes points de droit et de fait que la poursuite contre le producteur. »

Ici, il est important de souligner que c'est le texte de l'auteur relié à l'entente collective qui est couvert. Mieux vaut éviter les déclarations publiques ou autres commentaires qui pourraient donner matière à poursuite.

L'entente prévoit également que l'auteur doit aviser son producteur de toute poursuite ou réclamation dans un délai de cinq (5) jours ouvrables après lui-même en avoir été informé et doit également collaborer à la défense. Elle précise également ce qu'il advient en cas de manquement à une des garanties ou obligations prévues ou en cas de règlement hors cour, transaction ou confession de jugement.

En résumé, les nouvelles dispositions de l'entente collective protègent mieux l'auteur, mais ce dernier doit s'assurer de respecter les garanties et obligations prévues et de bien informer son producteur des risques potentiels. ■

¹ Voir les articles 6.01 à 6.08 de l'entente collective APFTQ-télévision du 20 avril 2011 au 28 février 2013.

CONSEILS D'EXPERTS

Les stratégies à adopter

En toutes circonstances et particulièrement en période de turbulence des marchés, il est important de ne pas réagir sous le coup de l'émotion. Votre conseiller ou planificateur financier est la personne la mieux placée pour vous accompagner et répondre à vos questions. Voici quelques conseils pour vous aider à prendre les bonnes décisions.

CONNAÎTRE SON PROFIL D'INVESTISSEUR

En tout temps, c'est le profil d'investisseur qui guide toutes les décisions pour la gestion du portefeuille. Bien se connaître comme investisseur et s'en tenir au plan d'action convenu, c'est la base de toute stratégie pour exploiter pleinement le potentiel de son profil.

AVOIR UN HORIZON DE PLACEMENT À LONG TERME

Avoir un horizon de placement à long terme permet de contrer les fluctuations du portefeuille à court terme. Avec un horizon de placement de 5 ans ou plus, vous pouvez mieux réagir aux soubresauts des marchés.

AVOIR DES ATTENTES RÉALISTES

Le rendement que vous obtenez sur vos placements est toujours le résultat d'un compromis entre votre tolérance au risque et le potentiel de rendement espéré en fonction de votre profil d'investisseur. D'où l'importance d'être à l'aise avec les placements que vous détenez dans votre portefeuille.

DIVERSIFIER SON PORTEFEUILLE POUR EN RÉDUIRE LA VOLATILITÉ

Diversifier son portefeuille permet d'en minimiser la volatilité. En répartissant votre portefeuille en diverses classes d'actif selon votre profil d'investisseur, vous prenez des décisions basées sur un processus raisonné et non dans un contexte de trop grande émotion.

MAINTENIR SA STRATÉGIE DE PLACEMENT

La volatilité des marchés à court terme n'est pas une raison pour abandonner ses objectifs à long terme. Vendre ses placements en panique, c'est vendre au rabais. Celui qui choisit de retirer ses investissements après des fluctuations à la baisse et qui est absent des marchés lors de fluctuations à la hausse réduit le rendement de ses placements.

MISER SUR LES PRÉLÈVEMENTS AUTOMATIQUES

La meilleure façon de profiter des variations de marchés est d'y investir par versements périodiques. En répartissant vos achats dans le temps, vous profitez des fluctuations et bénéficiez d'un coût moyen d'achat intéressant.

COTISER À SON REER

Vous économiserez pour votre retraite tout en bénéficiant d'une économie fiscale qui pourrait vous permettre, entre autres, de rembourser plus rapidement vos emprunts.

PROFITER DES OCCASIONS D'INVESTISSEMENT

Les bouleversements du marché ne présentent pas que des désavantages : ils peuvent aussi constituer des occasions d'investissement. Il faut rester à l'affût des aubaines qui pourraient se présenter.

RECHERCHER AVANT TOUT LA QUALITÉ DES PLACEMENTS ET NON LES RENDEMENTS

Lorsqu'on investit en fonction de son profil d'investisseur, il faut s'en tenir à sa stratégie et ne pas se laisser séduire par des placements qui annoncent des rendements passés élevés. Le rendement passé n'est pas garant des rendements futurs.

BÉNÉFICIER DE L'APPUI DE GESTIONNAIRES PROFESSIONNELS

Votre portefeuille de placements profite de solutions sur mesure, élaborées par une équipe d'experts sélectionnés avec soin pour favoriser l'atteinte de vos objectifs.

RENCONTRER SON CONSEILLER OU SON PLANIFICATEUR FINANCIER À INTERVALLES RÉGULIERS

Une rencontre annuelle, ou plus fréquente selon vos besoins, vous permet d'informer votre conseiller de vos projets à court ou à long terme, de discuter de vos préoccupations et de revoir au besoin votre stratégie de placement. Ces rencontres sont importantes, autant durant les périodes de stabilité que durant les périodes de turbulence des marchés. ■

CAISSE DE LA CULTURE

215, rue Saint-Jacques Ouest, bureau 200
Montréal (Québec) H2Y 1M6
Tél. : 514-CULTURE (514 285-8873)
www.caissedelaculture.com

Source : DESJARDINS – www.desjardins.com

Le présent document vous est fourni à titre indicatif seulement. Vous ne devez pas prendre de décision sur la foi de l'information qu'il contient sans avoir consulté votre planificateur financier de Desjardins ou un autre professionnel. Le planificateur financier de Desjardins agit pour le compte de Desjardins Cabinet de services financiers inc.